AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL, REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE : C'EST NON !

Vous êtes nombreuses et nombreux à ne pas accepter l'augmentation de votre temps de travail avec la suppression des jours de congés exceptionnels comme les jours d'enfants de moins de 16 ans, les jours de médaille, le temps accordé aux femmes jusqu'au 2 ans de l'enfant…

Vous êtes aussi opposés à la remise en cause du droit de grève par cette municipalité qui touche pour le moment les agents de l'éducation, de l'enfance et d'une partie du CCAS. Cette remise en cause avec une retenue systématique à la journée et non à la durée horaire, a été décidée, **en dehors de toute concertation et négociation** avec les syndicats.

Une note de service rédigée à la va vite et signée du Directeur Général des Services, a été envoyée aux agents de l'enfance et de l'éducation dont la seule finalité était de faire pression sur ces agents pour qu'ils ne fassent pas grève. Du jamais vu !

Une fois de plus, la Ville de Lyon passe en force avec des mesures allant contre vos intérêts. La remise en cause du droit de grève et la retenue à la journée n'ont qu'un seul objectif : vous empêcher de faire grève.

NON AUX CASSEURS DE GRÈVE

Personne ne fait grève par plaisir.
La grève est un droit et c'est le dernier moyen de se faire entendre quand le pouvoir reste sourd à vos revendications.

L'ensemble des Organisations Syndicales appelle à la grève le 30 septembre 2021 pour :

-demander le **retrait immédiat de la note de service** remettant en cause le droit de grève,
- **défendre le temps de travail** en s'opposant à son augmentation

VENEZ MANIFESTER JEUDI 30 SEPTEMBRE pendant le conseil municipal
A partir de 13h30 devant les grilles de l'Hôtel de Ville.

C'est le moment où jamais de réagir, après il sera trop tard.
Ne laissons pas cette nouvelle municipalité grignoter vos acquis sociaux.